



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2014.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4^{ème} Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- M. Marc PERRIN qui donne pouvoir à M. Roland MESSERLIN
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL
- Mme Annick EHRET qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER
- M. Timothée HINGRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 16 janvier 2014.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2013**
- 2°) **Rythmes scolaires**
- 3°) **Bilan de la mandature**
- 4°) **Délégations extérieures**
- 5°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose l'adjonction de deux points à ce dernier : un concernant le programme de travaux de l'ONF pour cette année et l'autre concernant la demande de subvention auprès du fonds national de prévention pour la réalisation du document unique.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2013

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par onze voix pour (Mmes BISSLER, HINGRE, COLONNA et EHRET, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, KAYSER, GENSBITTEL et STOECKLIN) et deux abstentions (Mme NAEGELEN et M. ALTER).

Point 2 – Rythmes scolaires

M. le Maire signale qu'il doit donner un avis au Directeur Administratif des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) sur les nouveaux horaires de classe appliqués à la prochaine année scolaire. Cet avis n'étant que consultatif, le DASEN décidant en dernier ressort, une délibération du Conseil



Municipal n'est pas nécessaire. Néanmoins, M. le Maire souhaite en faire part à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. le Maire rappelle qu'au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) une commission a été créée afin de mener une enquête auprès des parents d'élèves sur la demi-journée supplémentaire de classe suite à la réforme des rythmes scolaires. 1040 réponses ont été recueillies

Les horaires proposés étaient les suivants :

- D'une part, le matin : rentrée à 8 h fin des cours à 11h30 et l'après-midi rentrée à 13h30 et fin des cours à 15h15,
- Ou d'autre part, le matin : rentrée à 8h30 fin des cours à 12h et l'après-midi rentrée à 13h30 et fin des cours à 15h15.

Sur Senheim 103 enquêtes ont été distribuées, il y a eu 84 réponses dont 50 pour la première proposition d'horaires. Sur l'ensemble des réponses fournies pour la CCVDS, la majorité des réponses opte pour une demi-journée supplémentaire le mercredi et le début des cours à 8h le matin. La commission a tenu compte de ces réponses et propose que les communes rattachées à la CCVDS optent pour ces nouveaux rythmes scolaires.

M. le Maire précise que cette réforme représente également une charge financière pour la commune par la hausse des frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire.

En ce qui concerne les activités après la classe, la commission a émis le souhait d'en discuter avec les différents acteurs proposant des activités périscolaires, une fois l'harmonisation des rythmes scolaires actée.

Après délibérations, M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les propositions de la commission, ce que ce dernier fait, à l'unanimité.

M. le Maire profite de cette discussion sur l'école pour remettre un document de synthèse sur les différentes dépenses au profit des écoles élémentaire et maternelle. Ce document met en évidence le montant presque identique, voisin de 45 000,-€ pour chaque école, compte tenu des travaux de réfection entrepris à la maternelle.

M. GENSBITTEL signale que le montant versé pour la participation aux frais de fonctionnement pour un élève à la CLIS (390,-€) ne semble pas exagéré. M. STOECKLIN précise que le montant des dépenses par élève est d'environ 449,-€ pour l'école élémentaire et 838,-€ pour l'école maternelle.

Point 3 – Bilan de la mandature

M. KAYSER intervient pour signaler que la tenue des élections municipales en mars prochain rend cette démarche illégale.

M. le Maire précise que le fait d'établir un bilan de la mandature n'a rien d'illégal, mais que le fait de la communiquer au travers d'un support de la collectivité peut conduire à une éventuelle remise en cause du résultat de ce futur scrutin. Il précise que le procès-verbal de la réunion est un de ces supports, raison pour laquelle il retire ce point de l'ordre du jour.

Point 4 – Délégations extérieures

À part la réunion de la commission des rythmes scolaires de la CCVDS qui a fait l'objet du point 2, il n'y a pas d'autre intervention.

Point 5 - Divers et informations

M. le Maire annonce, à propos de l'entrée ouest, que la commune a sollicité le Conseil Régional pour une subvention au titre du plan de soutien régional pour l'activité et l'emploi 2013-2014. Le Conseil Régional a accordé une aide de 50 000,-€. Il précise que la commune a aussi sollicité le Conseil Général, la réponse sera connue à la fin du trimestre. L'agence de l'eau Rhin Meuse a également fait l'objet d'une demande de subvention pour les travaux relatifs à l'infiltration des eaux



pluviales. Dès que les réponses seront connues, la commune sollicitera une aide sur les fonds parlementaires auprès du député de la circonscription M. Michel SORDI.

M. le Maire signale que DOMIAL a validé le projet de construction de la tranche 2 à Senteim qui permet d'intégrer dans celle-ci le projet maison de santé pluridisciplinaire.

Point 6 – programme de travaux ONF 2014

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui donne le programme des travaux proposés par l'ONF pour l'année 2014 pour un montant de 6 640,-€ HT dont essentiellement des travaux de cloisonnement (parcelles 16/17/19) pour 5 070,- €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce programme.

Point 7 - Demande de subvention auprès du fonds national de prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 25 juin 2013,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin en date du 8 novembre 2013 sur la démarche engagée,

Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

Le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et pour ce faire d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction du document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, l'assistant de prévention, les partenaires sociaux (C.T.P.) ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

À ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels,
- veiller au transfert des compétences du prestataire DEKRA vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourrait être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du F.N.P. À cet effet, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités dans le montage des dossiers de subvention.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :



- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son inscription budgétaire,
- de l'autoriser à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 20h55.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 21 janvier 2014

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2013
- 2°) Rythmes scolaires
- 3°) Bilan de la mandature
- 4°) Délégations extérieures
- 5°) Divers et informations
- 6°) Programme de travaux ONF 2014
- 7°) Demande de subvention auprès du fonds national de prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. MESSERLIN	
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. GENSBITTEL	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme BISSLER	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		